



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions le 11 septembre 2017 à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

**4. Finance et trésorerie**

4.1 Dépôt des transferts budgétaires en date du 30 juin 2017

4.2 Fonds d'administration

4.3 Fonds de parcs et terrains de jeux

4.4 Fonds de roulement

4.5 Fonds de règlement

4.6 Fonds de pavage

4.7 Dépôt du rapport budgétaire

**5. Administration générale**

5.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 17-971 amendant le Règlement numéro 16-949 pourvoyant à des travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées

5.2 Avis de motion pour un règlement pourvoyant à des travaux d'entretien estivaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire

5.3 Adoption du projet de Règlement numéro 17-972 pourvoyant à des travaux d'entretien estivaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire

5.4 Avis de motion pour un règlement pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire

5.5 Adoption du projet de Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire

5.6 Rémunération du personnel électoral

5.7 Mandat à la Direction générale pour régulariser la situation des chemins des Pins, des Bouleaux et de la Pointe-des-Hongrois

5.8 Soutien financier au Club de motoneige de Saint-Donat

**6. Urbanisme et Environnement**

6.1 Demande de dérogation mineure pour le chemin Hector-Bilodeau (ouvrage dans la rive)

6.2 Demande de dérogation mineure pour le 254, chemin du Lac-Sylvère (construction d'une remise en marge avant)

6.3 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 500, rue Principale (changement de l'apparence extérieure du bâtiment)

6.4 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 475, rue Desrochers (enseigne)

6.5 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 868, rue Principale (enseignes)

6.6 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 400, rue Allard (enseigne)

6.7 Demande de modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 110-2007 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de la MRC de Matawinie

6.8 Prolongation du contrat de services d'exploitation de l'écocentre de Saint-Donat

**7. Loisirs**

7.1 Concours de photos printemps-été 2017

7.2 Demande de fermeture temporaire de la rue Principale pour le défilé de Noël 2017

**8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**

- 8.1 Affectation d'une dépense au surplus accumulé non affecté pour la réparation d'un camion
- 8.2 Octroi de mandat pour les travaux de pulvérisation, de réfection de fondation, de rechargement partiel, de bordure de béton et de pavage de la rue Desrochers
- 8.3 Affectation d'une dépense au surplus accumulé non affecté pour la réparation du souffleur

**9. Sécurité incendie et sécurité civile**

- 9.1 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour le sauvetage hors route

**10. Divers**

- 10.1 Aucun

**11. Période d'information**

**12. Période de questions**

**13. Fermeture de la séance**

**1. Ouverture de la séance**

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

- 17-09-368 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points 10.1 Appui au Paradis du Quad Ouareau et 10.2 Soutien financier à l'Association de la Vallée du Pimbina.

**3. Adoption des procès-verbaux**

- 17-09-369 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 soit et est adopté comme déposé.

**4. Finance et trésorerie**

**4.1 Dépôt des transferts budgétaires en date du 30 juin 2017**

- 17-09-370 Attendu le dépôt des transferts budgétaires par la chef comptable et trésorière en date du 30 juin 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de recevoir le dépôt des transferts budgétaires en date du 30 juin 2017.

**4.2 Fonds d'administration**

- 17-09-371 Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 1 751 046,71 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier, MBA

#### 4.3 Fonds de parcs et terrains de jeux

**17-09-372** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de parcs et terrains de jeux :

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
11141	11-09-2017	Vers'en art	15 536,71 \$
11024	31-08-2017	Club de plein air de Saint-Donat	10 000,00 \$
TOTAL			25 536,71 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier, MBA

Au 31 août 2017, le fonds s'élève à la somme de 10 239 \$.

#### 4.4 Fonds de roulement

**17-09-373** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant	Période de remboursement
Visa	22-06-2017	Bureau en gros	357,84 \$	1 an
Visa	12-07-2017	CLE Erbridge	601,45 \$	1 an
11126	11-09-2017	T3I INC	605,49 \$	1 an
11139	11-09-2017	Nordak Marine	3 753,24 \$	1 an
Total			5 318,02 \$	

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier, MBA

#### 4.5 Fonds de règlement

**17-09-374** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

Fonds de Règlement numéro 17-964 pourvoyant à l'exécution de

*travaux de réfection du barrage Archambault*

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
10198	08-05-2017	WSP Canada Inc	18 467,00 \$
11138	11-09-2017	WSP Canada Inc	962,92 \$
TOTAL			19 429,92 \$

*Fonds de Règlement numéro 17-965 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Bellevue et une partie de la rue des Pionniers*

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
11131	11-09-2017	Distribution S.L.	260,00 \$
11132	11-09-2017	Ingemax inc.	2 586,94 \$
11134	11-09-2017	9088-9569 Québec inc.	356 044,69 \$
11135	11-09-2017	Rado, Corbeil et Généreux Arpenteurs	574,88 \$
11136	11-09-2017	Super Marché Boucher	88,74 \$
TOTAL			359 555,25 \$

*Fonds de Règlement numéro 17-968 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins*

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
10705	11-07-2017	Ministre des Finances	8 692,41 \$
10732	14-07-2017	Excavations R.Légaré Inc	2 687,56 \$
10837	21-08-2017	Boisclair et Fils inc.	160,00 \$
10844	21-08-2017	Centre de matériaux St-Donat inc.	7 927,53 \$
10869	21-08-2017	Excavations Lambert Inc	4 056,75 \$
10981	16-08-2017	Excavations Lambert Inc	16 036,53 \$
11130	11-09-2017	Centre de matériaux St-Donat inc.	459,07 \$
11133	11-09-2017	Pierre-Luc Lavoie	4 369,05 \$
11137	11-09-2017	Sintra inc.	325 275,52 \$
TOTAL			369 664,42 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier, MBA

#### **4.6 Fonds de pavage**

**17-09-375** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de de pavage :

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
11140	11-09-2017	Sintra inc.	9 887,85 \$
TOTAL			9 887,85 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier, MBA

Au 31 août 2017, le fonds s'élève à la somme de 140 263 \$.

#### **4.7 Dépôt du rapport budgétaire**

**17-09-376** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité au 31 août 2017.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2016-2017 est décrit au tableau ci-dessous :

<b>REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2017</b>				
	<b>Budget</b>	<b>Réel au</b>	<b>Solde</b>	<b>%</b>
	<b>dépenses</b>	<b>31 août</b>	<b>disponible</b>	
		<b>2017</b>		
Dépenses	12 894 759	8 164 911	4 729 848	
Affectation	1 388 780	662 900	725 880	
<b>total</b>	<b>14 283 539</b>	<b>8 827 811</b>	<b>5 455 728</b>	<b>61,80 %</b>
<b>REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2016</b>				
	<b>Budget</b>	<b>Réel au</b>	<b>Solde</b>	<b>%</b>
		<b>31 août</b>	<b>disponible</b>	
		<b>2016</b>		
Dépenses	12 623 438	7 663 232	4 960 206	
Affectation	1 273 305	582 618	690 687	
<b>total</b>	<b>13 896 743</b>	<b>8 245 850</b>	<b>5 650 893</b>	<b>59,34 %</b>

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier, MBA

### **5. Administration générale**

#### **5.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 17-971 amendant le Règlement numéro 16-949 pourvoyant à des travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées**

**17-09-377** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement d'emprunt numéro 17-971 amendant le Règlement numéro 16-949 pourvoyant à des travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées* soit et est adopté comme déposé.



**5.2 Avis de motion pour un règlement pourvoyant à des travaux d'entretien estivaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire**

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet qu'un règlement pourvoyant à des travaux d'entretien estivaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire sera présenté.

**5.3 Adoption du projet de Règlement numéro 17-972 pourvoyant à des travaux d'entretien estivaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire**

**17-09-378** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 17-972 pourvoyant à des travaux d'entretien estivaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noires* soit et est adopté comme déposé.

**5.4 Avis de motion pour un règlement pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire**

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet qu'un règlement pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire sera présenté.

**5.5 Adoption du projet de Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire**

**17-09-379** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 17-973 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés du secteur de la rivière Noire* soit et est adopté comme déposé.



## 5.6 Rémunération du personnel électoral

**17-09-380** Attendu que les élections municipales sont prévues le 5 novembre 2017 ;

Attendu que, selon la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la Municipalité doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire pour les élections ;

Attendu la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la rémunération du personnel électoral pour les élections 2017 soit la suivante :

Titre	Vote par anticipation et autres bureaux de vote	Jour du scrutin
Scrutateur	253,22 \$	267,49 \$
Secrétaire du bureau de vote	238,19 \$	245,78 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	205,88 \$	275,16 \$
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	171,95 \$	226,15 \$

### Rémunération du président d'élection :

- 0,7488 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs
- 0,2316 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants
- 590,15 \$ pour le jour du scrutin
- 410,75 \$ pour le jour du vote par anticipation et les autres bureaux de vote, le cas échéant

### Rémunération du secrétaire d'élection :

les  $\frac{3}{4}$  de la rémunération totale du président d'élection

### Rémunération de l'adjoint au président d'élection :

la  $\frac{1}{2}$  de la rémunération totale du président d'élection

### Rémunération du personnel affecté aux commissions de révision :

Réviseur : 25,75 \$ pour chaque heure qu'il siège

Secrétaire : 23,40 \$ pour chaque heure que la commission de révision siège

Agent réviseur : 21,05 \$ pour chaque heure qu'il exerce ses fonctions

ou le salaire des employés de la convention collective pendant les heures normales de bureau.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-140-00-141.

## 5.7 Mandat à la Direction générale pour régulariser la situation des chemins des Pins, des Bouleaux et de la Pointe-des-Hongrois

**17-09-381** Attendu que ces chemins sont présentement en partie sous juridictions privée, municipale et gouvernementale ;

Attendu qu'afin de permettre toute intervention de nature municipale, il y a d'abord lieu de régulariser cette situation ;

Attendu que pour ce faire un mandat doit notamment être octroyé à une firme d'arpenteurs-géomètres pour procéder à la description technique et l'arpentage desdits chemins dans leur état actuel ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Direction générale afin de procéder à l'analyse nécessaire pour la régularisation des chemins des Pins, des Bouleaux et de la Pointe-des-Hongrois.

## **5.8 Soutien financier au Club de motoneige de Saint-Donat**

**17-09-382** Attendu que la pratique de la motoneige constitue toujours une partie importante de l'activité économique et touristique de Saint-Donat ;

Attendu que la Municipalité souhaite soutenir la promotion de cette activité à Saint-Donat ;

Attendu que l'intention du Club de motoneige est d'en faire la promotion dans divers salons en Ontario, à New York et au Québec ;

Attendu la demande de soutien financier reçue pour un montant de 4 000 \$ à cet effet ;

Attendu l'analyse effectuée selon la *Politique d'aide financière et de soutien aux organismes* ;

Attendu la demande de soutien financier parallèlement reçue pour l'entretien du sentier à la Montagne Noire ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de verser une aide financière de 4 000 \$ au Club de motoneige de Saint-Donat pour la promotion de la motoneige à Saint-Donat ;
- d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité une entente d'aide financière pour 3 ans à ce sujet ;
- de verser également une aide financière de 5 000 \$ au Club de motoneige de Saint-Donat pour l'entretien du sentier à la Montagne Noire ;
- que les sommes utilisées pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-621-00-499.

## **6. Urbanisme et Environnement**

### **6.1 Demande de dérogation mineure pour le chemin Hector-Bilodeau (ouvrage dans la rive)**

**17-09-383** Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2017-0066, présentée par Fiducie familiale Marie-Anick Bouchard 2016, pour sa propriété située au chemin Hector-Bilodeau, étant constituée des lots 5 625 981 et 5 625 978 et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4729-98-9202 ;

Attendu que la demande concerne la dérogation suivante :

**a) Norme :** aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 10.4, alinéa 2) :

- Un bâtiment, une construction ou un équipement accessoire doit être situé sur un terrain qui est occupé par un bâtiment principal

**Dérogation demandée :** le quai serait situé sur un lot vacant

**b) Norme :** aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-*

924, article 10.5, alinéa 40) :

- La superficie maximum autorisée pour un quai privé est fixée à 20 mètres carrés

**Dérogation demandée** : le quai aurait une superficie de 54 mètres carrés, dont 44,74 mètres carrés dans le littoral

Attendu le dépôt du plan préparé par Dominic Roy, ingénieur forestier, en date du 6 juillet 2017 et portant le numéro de projet 2017-045 ;

Attendu que la requérante souhaite démolir le hangar à bateau existant, lequel est fortement abîmé suite à l'hiver dernier ;

Attendu que la requérante souhaite préserver la rive et minimiser l'empreinte humaine, puisqu'il s'agit du seul accès au lac pour sa propriété sur environ 527,15 mètres, représentant le frontage total au lac ;

Attendu que la superficie de 44,74 mètres carrés permettrait de couvrir les deux amoncellements de roches sur lesquels le hangar repose, afin de permettre des accostages sécuritaires pour les embarcations ;

Attendu que la demande rencontre les dispositions prévues aux articles 3.1 à 3.3 du *Règlement de dérogation mineure numéro 15-932* concernant la recevabilité et les conditions préalables à l'obtention d'une dérogation mineure ;

Attendu la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2017 ;

Attendu que l'avis public a été affiché le 25 août 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les demandes de dérogations mineures, décrites en a) et b), telles que décrites au préambule de la présente résolution puisque la demande minimise l'empreinte sur le lac et permettra de couvrir les deux amoncellements de roches existants sans nécessiter de travaux dans le plan d'eau.

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.

## **6.2 Demande de dérogation mineure pour le 254, chemin du Lac-Sylvère (construction d'une remise en marge avant)**

**17-09-384** Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2017-0069, présentée par Jean-François Barry, pour sa propriété située au 254, chemin du Lac-Sylvère, étant constituée du lot 5 635 577 et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 6135-35-4414 ;

Attendu que la demande concerne la dérogation suivante :

a) **Norme** : aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, grille des usages et normes de la zone VR-7, la marge avant est fixée à 10 mètres

**Dérogation demandée** : que le cabanon soit situé à 2,91 mètres de la ligne avant

b) **Norme** : aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 13.1.3 sur la protection de la rive :

« Dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau, sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages ou tous les travaux, à l'exception des constructions, des ouvrages et des travaux suivants, si leur réalisation n'est pas incompatible avec les dispositions applicables aux plaines inondables »

Un cabanon n'est pas identifié comme étant une exception.

**Dérogation demandée** : que le cabanon soit situé à 11,50 mètres de la ligne des hautes eaux

Attendu le dépôt du plan pour projet d'implantation, préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 2017 et portant le numéro 2852 de ses minutes ;

Attendu que le déplacement du cabanon améliorera la situation actuelle, puisque celui-ci sera situé à 11,50 mètres plutôt que 10,25 mètres de la rive d'un ruisseau ;

Attendu que la demande rencontre les dispositions prévues aux articles 3.1 à 3.3 du *Règlement de dérogation mineure numéro 15-932* concernant la recevabilité et les conditions préalables à l'obtention d'une dérogation mineure ;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2017 ;

Attendu que l'avis public a été affiché le 25 août 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les demandes de dérogations mineures telles que décrites au préambule de la présente résolution, aux alinéas a) et b).

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.

### **6.3 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 500, rue Principale (changement de l'apparence extérieure du bâtiment)**

**17-09-385** Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-0070 présentée par Résidences Funéraires Labrèche inc., pour sa propriété située au 500, rue Principale, étant constituée du lot numéro 5 623 624, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4931-21-6241, à l'effet de permettre un changement de l'apparence extérieure du bâtiment ;

Attendu que cette demande est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur villageois central ;

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 8 août 2017 ;

Attendu que la demande est relative à l'ajout d'un revêtement de plastique de style imitation brique grise de la Compagnie Novik, collection NovikStone DS, couleur Basalte sur environ 25 % de la façade du bâtiment ;

Attendu que les caractéristiques du projet ne respectent pas les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 24 août 2017 concernant le choix du matériau relativement au critère 17 du PIIA-2 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de rejeter cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée dans la présente résolution puisque que le critère 17 du PIIA-2

relatif au matériau proposé (plastique) n'est pas respecté et qu'en ce sens la demande ne respecte pas les objectifs du PIIA-2.

#### **6.4 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 475, rue Desrochers (enseigne)**

**17-09-386** Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-0072 présentée par Bernard Larochelle ayant procuration pour représenter la compagnie 9288-2240 Québec inc. pour la propriété située au 475, rue Desrochers, étant constituée du lot 5 623 963, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4931-33-7767, à l'effet de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment ;

Attendu que cette demande est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne supplémentaire de 1,12 mètre carré, sur la façade du bâtiment dans le secteur villageois central ;

Attendu les différents documents (échantillon, plans et photographies) déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 7 août 2017 ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu que le demandeur a déposé deux options concernant le choix des matériaux ;

Attendu que le conseil municipal, sur recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, souhaite retenir la deuxième option, soit :

- impression encre UV sur vinyle laminé mat, monté sur un Alupanel, lettres en impression, encre UV sur vinyle laminé mat, monté sur Alupanel 6 mm et découpé à la forme, puis collé directement sur panneau de fond, lettrage « Ananda » collé avec espaceur de ¼ po, lettrage « Yoga-Thé » collé directement sur le panneau de fond

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 24 août 2017 et sa préférence pour la deuxième option proposée par le demandeur ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que décrite au préambule de la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser le Service de l'urbanisme et de l'environnement à délivrer les permis nécessaires dans le respect de la réglementation actuelle.

#### **6.5 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 868, rue Principale (enseignes)**

**17-09-387** Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-0074, présentée par 9243-9579 Québec inc., pour sa propriété située au 868, rue Principale, étant constituée du lot 5 624 504, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5030-03-1770, à l'effet de permettre l'installation de nouvelles enseignes ;

Attendu que cette demande est assujettie à la production d'un

plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une nouvelle enseigne dans le secteur de l'entrée du périmètre d'urbanisation ;

Plus précisément, il s'agit de remplacer la bannière du dépanneur Voisin par celle du dépanneur Bonisoir, les enseignes auront les mêmes superficies que celles existantes suivant ces caractéristiques :

**a) Remplacement d'une enseigne sur la façade du bâtiment :**

- Superficie de 3,55 m<sup>2</sup>

➤ Matériaux :

Face

- Panneau de PVC de ½ po. d'épaisseur
- Fond blanc (panneau), avec vinyle bleu laissant les pourtours en blanc, comme illustré

Lettres

- Découpées en PVC blanc ½ po. d'épaisseur, vinyle en première surface
- Les lettres sont collées avec du ruban adhésif double face et solidifiées avec vis

Cadre

- Cadre non visible, peint blanc

**b) Remplacement d'une enseigne sur la structure sur poteau :**

- Superficie de 4,8 m<sup>2</sup>

➤ Matériaux :

- (2) faces d'ima blanc uni (plat) 3/16 d'épais avec graphiques de vinyle translucide appliqué en 1<sup>re</sup> surface

Attendu les plans proposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement par Transworld, représenté par Michel Bergeron, en date du 18 août 2017 ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928*;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 24 août 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que décrite au préambule de la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser le Service de l'urbanisme et de l'environnement à délivrer les permis nécessaires dans le respect de la réglementation actuelle.

**6.6 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 400, rue Allard (enseigne)**

**17-09-388** Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-0017, présentée par Daniel Rochon, pour sa propriété située au 400, rue Allard, étant constituée du lot numéro 5 623 950, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4931-21-9824, à l'effet de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne ;

Attendu que cette demande est assujettie à la production d'un

plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne dans le secteur villageois central ;

Attendu les différents documents (échantillons, plans et photos) déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 18 août 2017 ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928*;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 24 août 2017 aux conditions suivantes :

- 1) que le requérant prévoit un système d'éclairage à col de cygne orienté vers le sol et
- 2) qu'un aménagement paysager soit intégré à l'aire d'implantation de l'enseigne en privilégiant une composition de vivaces, de fleurs et d'arbustes, comme prévu à la réglementation

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, telle que présentée au préambule de la présente résolution aux conditions suivantes :

- 1) que le requérant prévoit un système d'éclairage à col de cygne orienté vers le sol et
- 2) qu'un aménagement paysager soit intégré à l'aire d'implantation de l'enseigne en privilégiant une composition de vivaces, de fleurs et d'arbustes, comme prévu à la réglementation.

Il est également résolu d'autoriser le Service de l'urbanisme et de l'environnement à délivrer les permis nécessaires dans le respect de la réglementation actuelle.

#### **6.7 Demande de modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 110-2007 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de la MRC de Matawinie**

**17-09-389** Attendu l'adoption par la MRC de Matawinie du *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 110-2007 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* le 12 mars 2008 ;

Attendu que les municipalités locales se doivent d'appliquer le RCI ou des normes au moins aussi contraignantes dans leur règlement de zonage ;

Attendu que la MRC entreprend actuellement une révision de certaines dispositions du RCI numéro 110-2007 ;

Attendu que la Municipalité souhaite que la MRC apporte des ajustements afin d'améliorer la protection de l'environnement et des paysages tout en respectant le droit de propriété à l'intérieur de la rive des lacs et cours d'eau ;

Attendu que la Municipalité souhaiterait optimiser l'application de ces normes, plus précisément afin que les propriétaires de terrains riverains dont la rive présente une pente de moins de 30 % puissent :

- a. Choisir d'aménager un escalier à la place de l'allée d'accès de 5 mètres permise au règlement ;
- b. Subdiviser l'unique accès de 5 mètres permis actuellement en plusieurs sentiers totalisant une largeur maximale de 5 mètres ;

- c. Aménager une fenêtre verte (fenêtre visuelle sur le lac) suivant les mêmes dispositions autorisées pour les propriétaires de terrain riverain dont la pente est de plus de 30 % ;

Attendu le rapport de recommandation transmis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 6 septembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la MRC de Matawinie d'apporter les modifications au *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 110-2007 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* le tout tel que décrit au préambule de la présente résolution.

## **6.8 Prolongation du contrat de services d'exploitation de l'écocentre de Saint-Donat**

**17-09-390** Attendu que le contrat de services d'exploitation de l'écocentre de Saint-Donat avec la firme Services Sanitaires MAJ Inc accordé par la résolution 15-11-431 arrive à échéance le 31 décembre 2017 ;

Attendu que ce contrat est assorti d'une clause de prolongation d'un an supplémentaire conditionnelle à une acceptation par le conseil municipal par voie de résolution ;

Attendu que la firme actuelle respecte les clauses du contrat ;

Attendu la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 8 août 2017 ;

Attendu que le conseil municipal souhaite lancer un appel d'offres prochainement, mais un temps supplémentaire est nécessaire pour analyser les besoins quant à la gestion de son écocentre ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger le contrat de services d'exploitation de l'écocentre de Saint-Donat avec la firme Services Sanitaires MAJ Inc. jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-453-00-446.

## **7. Loisirs**

### **7.1 Concours de photos printemps-été 2017**

**17-09-391** Attendu le concours de photos - été 2017 lancé par le Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications ;

Attendu que 73 photos ont été reçues et analysées par un jury formé de 6 personnes ;

Attendu les recommandations dudit jury transmises par la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications dans son rapport daté du 6 septembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les versements aux 3 gagnants suivants et de mandater la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à leur remettre les prix et leur faire signer une autorisation à reproduire les photos :

- 1<sup>er</sup> prix de 100 \$ : à Étienne Bossé pour sa photo *Une nuit sous les étoiles*
- 2<sup>e</sup> prix de 75 \$ : à Gina Simioni pour sa photo *Matin tranquille*,



*lac Archambault*

- 3<sup>e</sup> prix de 50 \$ : à Nancy Girard pour sa photo *Lac Archambault*

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-702-90-699.

## **7.2 Demande de fermeture temporaire de la rue Principale pour le défilé de Noël 2017**

- 17-09-392** Attendu la demande présentée par l'organisme Noël, Royaume de Ruby afin que la Municipalité donne son appui à l'effet d'autoriser la fermeture de la rue Principale dans le cadre du défilé de Noël qui se tiendra le 9 décembre 2017 ;

Attendu que la rue Principale sera fermée entre la rue Aubin et le chemin Pied-de-la-Côte de 18 h à 21 h pour permettre de l'animation dans la rue ;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à cet effet, en date du 5 septembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Noël, Royaume de Ruby pour l'obtention d'un permis d'événements spéciaux délivré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec par les organisateurs, pour la fermeture de la rue Principale (route 125), du chemin au Pied-de-la-Côte à la rue Aubin, le samedi 9 décembre 2017 de 18 h à 21 h et que l'organisme s'engage à aviser tous les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec.

## **8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**

### **8.1 Affectation d'une dépense au surplus accumulé non affecté pour la réparation d'un camion**

- 17-09-393** Attendu que le remplacement d'une section intérieure de la boîte du camion C99-13 est nécessaire ;

Attendu que cette réparation est primordiale pour le bon fonctionnement et la bonne utilisation de ce véhicule lourd ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter un montant total de 5 500 \$, plus ou moins 10 %, excluant les taxes applicables au surplus accumulé non affecté afin de pourvoir cette dépense.

### **8.2 Octroi de mandat pour les travaux de pulvérisation, de réfection de fondation, de rechargement partiel, de bordure de béton et de pavage de la rue Desrochers**

- 17-09-394** Attendu l'appel d'offres public SP2017TP019 pour des travaux de pulvérisation, de réfection de fondation, de rechargement partiel, de bordure de béton et de pavage de la rue Desrochers ;

Attendu l'ouverture des 2 soumissions reçues, leur analyse et la

recommandation de M. Michel A. Thibault, ingénieur ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à l'entreprise LEGD Inc. pour un montant de 257 589 \$, plus les taxes applicables pour des travaux de pulvérisation, de réfection de fondation, de rechargement partiel, de bordure de béton et de pavage de la rue Desrochers, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées de la façon suivante, selon la dépense réelle :

- 40 000 \$ au fonds de pavage
- 220 000 \$ au fonds de carrières-sablières
- 10 436,25 \$ au surplus accumulé non affecté

des travaux de pulvérisation, de réfection de fondation, de rechargement partiel, de bordure de béton et de pavage de la rue Desrochers

### **8.3 Affectation d'une dépense au surplus accumulé non affecté pour la réparation du souffleur**

**17-09-395** Attendu les nombreuses réparations nécessaires en préparation de la prochaine saison hivernale ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics selon l'estimation reçue en date du 25 août 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réparation du souffleur à l'entreprise RPM Tech pour un montant de 10 878,98 \$, plus ou moins 10 %, excluant les taxes applicables.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées de la façon suivante, selon la dépense réelle :

- 6 200 \$ au poste budgétaire 02-330-25-526
- 5 221,57 \$ au surplus accumulé non affecté

## **9. Sécurité incendie et sécurité civile**

### **9.1 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour le sauvetage hors route**

**17-09-396** Attendu les actions inscrites au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie ;

Attendu le besoin d'assistance lors de sauvetage hors route sur le territoire de la MRC de Matawinie et les avantages que Saint-Donat pourraient en retirer, car une telle desserte est déjà assurée par notre équipe ;

Attendu qu'il y a lieu de rédiger une entente à cet effet ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 8 septembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité une entente intermunicipale relative au sauvetage hors route et que les différents protocoles d'intervention soient mis en place afin d'assurer une couverture optimale sur le territoire de la MRC de Matawinie.

## **10. Divers**

### **10.1 Appui au Paradis du Quad Ouareau**

**17-09-397** Attendu la demande du Paradis du Quad Ouareau dans le cadre de la Randonnée des couleurs qui se tiendra le 30 septembre prochain ;

Attendu que cet organisme requiert l'appui de la Municipalité en ce qui a trait à leur demande d'autorisation de passage ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande du Paradis du Quad Ouareau pour l'obtention d'une autorisation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour leur passage sur la rue Principale le samedi 30 septembre 2017, et ce, sous la supervision de la Sûreté du Québec ainsi que des patrouilleurs du club. L'organisme s'engage également à aviser tout autre intervenant d'urgence.

### **10.2 Soutien à l'Association de la Vallée du Pimbina**

**17-09-398** Attendu la demande adressée par l'Association de la Vallée du Pimbina ;

Attendu que la Municipalité souhaite continuer de reconnaître toute action bénévole ayant trait à la protection de l'environnement ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un soutien financier au montant de 893,59 \$ à l'Association de la Vallée du Pimbina pour l'organisation d'activités en lien avec la protection de l'environnement.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-120-05-412.

*La conseillère Marie-Josée Rochon quitte la séance. Il est 20 h 15.*

## **11. Période d'information**

1. Plan-photo du 24 logements
2. Retour sur la Symphonie des couleurs
3. 14 septembre : premier Ciné-club de la saison *C'est le cœur qui meurt en dernier*
4. 16 septembre : Défi choco - marche de la Fadoq - atelier de formation sur les comestibles forestiers et randonnée forestière commentée
5. 20 septembre : Salon des aînés + dépliants à l'arrière
6. 23 septembre : Tournoi de washers et spectacle de Philippe Laprise
7. 24 septembre : portes ouvertes à la caserne
8. Liste des chemins qui seront incessamment asphaltés
9. Feuilleton d'activités d'automne
10. Lancement de la nouvelle émission télé à la TVCL
11. Nouveau bulletin municipal
12. Saint-Donat sera dans le prochain magazine La vraie vie.ca
11. Prochaine visite des Lantiers fin septembre
12. Date de la prochaine séance ordinaire : 2 octobre (au lieu du 10 octobre)
13. Inscription des propriétaires uniques et procuration pour les copropriétaires non résidents
14. Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat demain

15. Citation du maire : *Rien n'est plus facile que de critiquer!  
La difficulté réside à convertir ce qui est négatif en positif.*

## 12. Période de questions

1. M<sup>me</sup> Ginette Plouffe : concernant le Club La marche à suivre, remerciement pour le nettoyage du banc au sentier des Étangs et demande pour ajouter, au coin de la rue St-Marc, un banc, afin de permettre aux gens âgés de faire une pause – remerciements au Service d'incendie au chemin de l'Érablière, mais y aurait-il lieu d'augmenter les amendes pour ceux qui brûlent leurs matériaux de construction au lieu de les apporter à l'écocentre – concernant les journées portes ouvertes, y aurait-il lieu de donner des coupons de gratuité au lieu d'avoir des journées spécifiques où les files sont très longues pour les dépôts.
2. M. Labrèche : critères pour obtenir du pavage dans le village. Il habite derrière le Korvette et ces rues ne sont pas encore pavées. Beaucoup de municipalités ont des haltes routières – y aurait-il lieu d'en ajouter une au coin de l'intersection des routes 125 et 329 en haut du nouvel aménagement paysager.
3. M<sup>me</sup> Louise Houle : le bureau d'information touristique actuel n'est pas visible pour les visiteurs. Précisions sur l'entretien des chemins à la rivière Noire. Précisions concernant les terrains de 3 000 m. c. (dépôt à la séance extraordinaire du 25 septembre prochain).
4. M<sup>me</sup> Suzanne Brouillet : remerciements à M. Charlebois pour le 24 logements. Dépliant sur la circulation sur les lacs vs changement fédéral concernant certaines bouées. Il faudrait *informatiser* les citoyens, notamment en ce qui regarde l'écocentre.
5. M. Patrick Miner : Félicitations au conseil municipal pour son bon travail. Précisions concernant le dégrilleur et le règlement d'emprunt mentionné au point 5.1 du présent ordre du jour.

## 13. Fermeture de la séance

- 17-09-399** Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 53.

---

Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Joé Deslauriers  
Maire